

BROCHURE AMNESTY INTERNATIONAL

**DES MILLIONS DE PERSONNES VIVENT DANS LA PEUR ET LA
PAUVRETÉ PARCE QUE D'AUTRES EN ONT DÉCIDÉ AINSI**



© John Vink / Magnum Photos

1961

La première bougie allumée par Amnesty International en l'église de Saint Martin-in-the-Fields, à Londres.

AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International et ses 2,2 millions de membres ont fait un autre choix : tant qu'il restera des gens qui ne pourront pas jouir de leurs droits, notre bougie continuera de brûler. Sa flamme perdurera tant que des êtres humains seront privés de leur dignité, condamnés pour leur opinion, religion, sexe, sexualité ou origine, torturés, enlevés ou victimes de disparition forcée.

Telle est la vision d'Amnesty International.

En 1961, un homme s'est indigné quand deux étudiants portugais ont été

jugés « coupables » d'avoir porté un toast à la liberté. Depuis, inspirée par son exemple, notre organisation est devenue un mouvement mondial qui mobilise des millions de sympathisants dans 150 pays.

L'individu se trouve au cœur de toutes les actions d'Amnesty International : il peut s'agir d'une victime d'atteintes aux droits humains, d'un militant qui se mobilise pour et avec d'autres gens, d'un bénévole, d'un sympathisant ou d'un donateur attaché à assurer le développement et la pérennité de notre organisation.

Notre influence s'est accrue à mesure que nous nous développons. Nous avons également modifié nos axes de travail en fonction des réalités changeantes du monde extérieur. Mais nous sommes toujours restés impartiaux et indépendants. de toute tendance politique, de toute puissance économique et toute croyance religieuse.

1962

Un observateur d'Amnesty International assiste au procès de Nelson Mandela.

1964

Les Nations unies accordent à Amnesty International un statut consultatif.



© Martine Franck / Magnum Photos

INNÉS, INDIVISIBLES, PROTÉGÉS PAR LA LOI LES DROITS HUMAINS

Toute personne a des droits innés.

Adoptée en 1948 par la communauté internationale, la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.* »

Ses 30 articles couvrent les différents aspects économiques, civiques, sociaux, culturels et politiques de notre existence – des droits à la vie et à la sécurité (eau, alimentation, soins de santé, logement et protection contre la torture) à ceux qui assurent une pleine participation à la société (non-discrimination, liberté d'expression, d'éducation, de travail, d'association et de religion).

Ces droits ne doivent pas être divisés, limités ou affaiblis. C'est leur indivisibilité qui leur donne toute leur signification. Personne ne peut arbitrairement choisir les droits dont d'autres peuvent bénéficier. Si un droit ou un ensemble de droits est menacé, tous les autres le sont.

Les droits humains sont universels. Ils s'appliquent à chaque homme, femme et enfant de la planète.

Depuis 1948, de nombreux textes (lois, traités, conventions) nationaux et internationaux ont été élaborés afin de protéger et de promouvoir ces principes. Amnesty International a participé à leur élaboration et fait campagne pour leur application. Tous les États doivent les respecter.

La concrétisation de ces droits permet aux êtres humains de vivre dans la dignité.

1965

Adoption de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.



© Thomas Dworzak / Magnum Photos

IMPACT FAIRE CHANGER LA VIE

Chaque jour, partout dans le monde, notre action fait changer la vie de quelqu'un.

L'accusé qui bénéficie d'un procès équitable, le prisonnier sauvé d'une exécution, le détenu qui n'est plus torturé.

Le militant qui peut continuer à se battre en faveur des droits humains.

La femme quotidiennement battue dans son foyer, et dont les souffrances sont finalement déclarées illégales par le gouvernement.

L'écolier qui apprend quels sont ses droits en classe.

La famille qui vivait misérablement dans un camp de réfugiés, et qui peut enfin retourner chez elle en toute sécurité.

L'ancien enfant soldat, qui danse en jetant au feu son uniforme.

Le policier qui apprend à préserver l'ordre public sans terroriser la population.

La communauté marginalisée manifestant pour exiger la fin des discriminations.

Le père qui retrouve le corps de son fils « disparu », et qui peut enfin entamer son travail de deuil.

Et aussi le dirigeant responsable de viols, de tortures, ou du massacre de ses opposants, qui se retrouve finalement sur le banc des accusés pour rendre des comptes.

1969

L'UNESCO accorde à Amnesty International un statut consultatif.



© John Vink / Magnum Photos

IMPACT FAIRE CHANGER LES MENTALITÉS

Notre impact sur le terrain résulte en partie de notre influence sur les priorités en matière de droits humains au plan international.

Depuis près de cinquante ans, Amnesty International a usé de cette influence unique pour promouvoir et faciliter le développement de la législation relative aux droits humains, aux niveaux international, régional et national.

L'organisation a contribué, entre autres, à l'élaboration du Protocole facultatif sur les enfants soldats et de la Convention sur les disparitions forcées, deux textes des Nations unies.

Notre travail de pression a également facilité l'instauration de la Cour pénale internationale. Après des années de campagne intensive, en collaboration avec des partenaires puissants, nous avons en outre obtenu que les Nations unies s'engagent à rédiger un projet de traité visant à réguler le commerce des armes.

Par ailleurs, alors que les pays décident les uns après les autres – 132 au dernier recensement – d'arrêter d'exécuter des condamnés, Amnesty International joue un rôle central au sein de la coalition qui a convaincu les Nations unies de voter en faveur d'un moratoire mondial sur la peine de mort.

Enfin, il est évident qu'une meilleure compréhension des droits humains s'est développée ces soixante dernières années, notamment sur des questions comme la torture, les droits des femmes, les droits des enfants et les discriminations. Nos travaux de recherche et d'éducation aux droits humains, combinés à l'action militante de nos membres, ont aidé à faire émerger un courant de pensée mondiale selon lequel la pauvreté n'est pas inévitable.

Cette dernière résulte en effet de décisions humaines – et réversibles – qui bafouent les droits fondamentaux.

1975

Les Nations unies adoptent à l'unanimité la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture.



FAIRE VIVRE LES DROITS HUMAINS NOTRE MISSION

Malgré tous les progrès accomplis grâce au mouvement de défense des droits humains, des femmes, des hommes et des enfants sont encore torturés, battus, affamés, réduits en esclavage, expulsés et tués – quotidiennement. Ils subissent un déni de justice, d'information et de participation, même dans les processus de décision qui affectent directement leur vie.

Les droits humains sont bafoués dans tous les pays, à tous les niveaux de la société. Ils sont bafoués par des responsables gouvernementaux, des entreprises, des familles ou des individus.

Ils sont bafoués par ceux qui ont plus de pouvoir que les autres. Les inégalités viennent renforcer l'impunité.

En conséquence, le travail d'Amnesty International ne se termine pas quand une loi est adoptée ou un traité signé. Même lorsque les institutions internationales ou les gouvernements progressent à grands pas, les améliorations sur le terrain se font souvent attendre.

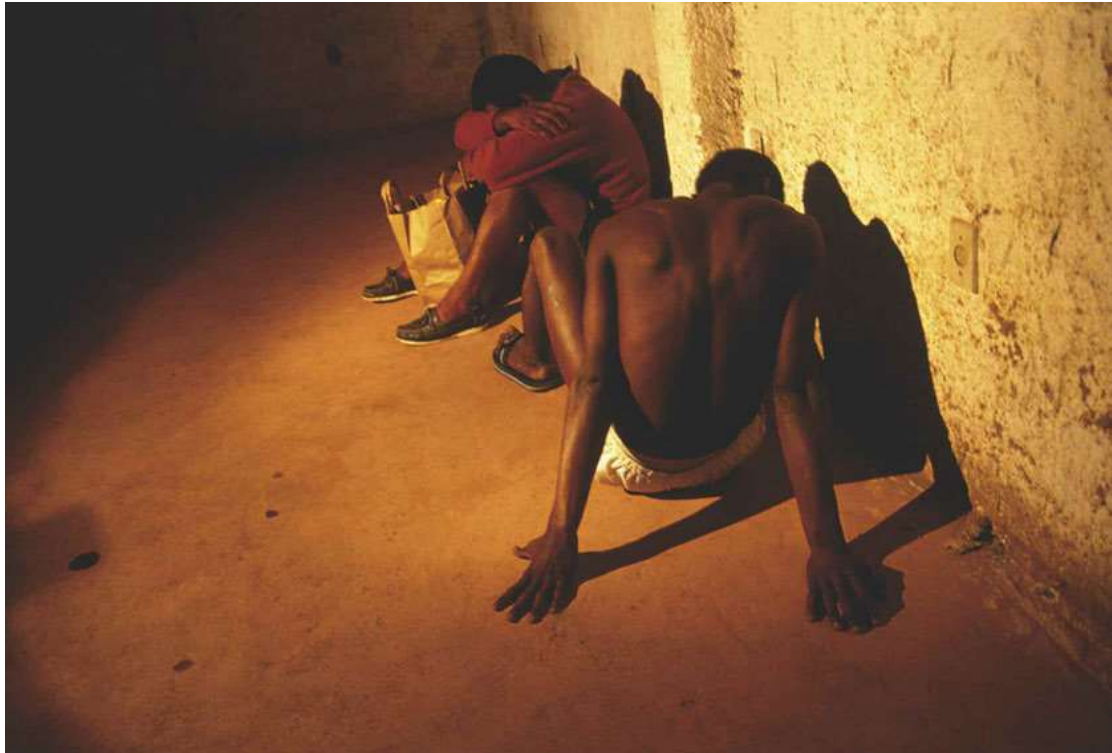
Certains États ne ratifient pas les traités internationaux. D'autres le font, mais y adjoignent des clauses limitatives. D'autres encore subissent des pressions de gouvernements plus puissants qui visent à leur faire signer des « accords d'impunité ».

Bien souvent, même si un État accepte ses obligations internationales au regard des droits humains, son système juridique national se révèle inadéquat pour protéger les citoyens contre les abus, traduire les responsables en justice, faire prévaloir la vérité ou encore accorder des réparations aux victimes.

Pour mettre fin à ces injustices, Amnesty International travaille avec ses partenaires sur le terrain afin d'élaborer les cadres et les mécanismes permettant de transposer les lois dans la réalité, et de faire en sorte que les personnes concernées et protégées par ces mécanismes participent à leur mise en œuvre.

1977

Amnesty International reçoit le prix Nobel de la paix.



© Miguel Rio Branco / Magnum Photos

DE LA RECHERCHE À L'ACTION NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL

Animée par l'espoir d'un monde plus juste, Amnesty International mobilise l'opinion publique et fait appel à la solidarité internationale.

Aux niveaux local, national et mondial, notre mouvement fait campagne, suscite la mobilisation et poursuit un travail de pression. Il mène également une mission d'éducation et défend des solutions à long terme pour remédier aux problèmes de droits humains.

Nous travaillons avec d'autres militants des droits humains. Ceux-ci utilisent notamment les recherches rigoureuses et impartiales qui caractérisent notre travail. Des chercheurs spécialisés et des experts, notamment juridiques, collectent, vérifient et analysent les témoignages, les données et les images que nous utilisons afin de dénoncer les atteintes au droit national et international relatif aux droits humains, ainsi qu'aux normes connexes, dans le monde entier.

Nos experts s'entretiennent avec les victimes, assistent aux procès et rencontrent des responsables locaux.

Les gens que nous rencontrons et les données que nous collectons nous

permettent de progresser. Ils donnent un élan à notre militantisme et à notre travail de pression vis-à-vis des gouvernements et des organisations internationales. Ils constituent la base de centaines de rapports analytiques adressés aux décideurs, et conditionnent les stratégies à mettre en œuvre pour que nos campagnes soient claires et correctement ciblées.

Les témoignages et les faits parlent par eux-mêmes, mais leur message est amplifié par nos millions de partenaires, sympathisants et bénévoles.

Amnesty International se distingue des autres organisations de défense des droits humains par sa capacité à canaliser stratégiquement les recherches et l'enthousiasme militant au profit d'une action efficace.

1978

Amnesty International reçoit le prix des droits de l'homme des Nations unies.



© Alex Webb / Magnum Photos

UN MONDE OÙ LES DROITS SONT BAFOUÉS LES AXES DU TRAVAIL DE CAMPAGNE

Nous réagissons au monde qui nous entoure, tout en définissant les normes du monde auquel nous aspirons. Nous restons concentrés sur les pays et territoires en crise, mais aussi sur les endroits où l'impact de notre action peut

être le plus large possible.

Nous exigeons que les droits des femmes – la moitié de la population mondiale – soient réellement respectés. Comme les hommes, les femmes et les fillettes ont le droit de vivre à l'abri de la violence, et pourtant, elles subissent cette dernière de manière disproportionnée. Leurs souffrances, souvent ignorées, sont rarement réparées. En temps de paix comme en temps de guerre, du fait de l'État, de la collectivité ou de la famille, la violence contre les femmes est aggravée par des discriminations en matière d'éducation et d'apprentissage de leurs droits.

Nous estimons également que les gouvernements doivent contrer le terrorisme par la justice, et non par d'autres formes de terrorisme. La « *guerre contre le terrorisme* » a encouragé les États à retrouver l'usage de pratiques proscrites depuis longtemps par le droit international. Nous ne laisserons pas cette situation se poursuivre.

Nous travaillons avec ceux qui vivent dans la pauvreté, afin de faire de leurs droits une réalité, de leur permettre de vivre dignement, dans des logements décents, en ayant accès aux soins de santé, à l'information et à l'éducation. Nous cherchons à les libérer de la peur de perdre leurs moyens de subsistance ou leur foyer à la suite d'expulsions forcées. Nous faisons pression pour que les droits humains soient placés au cœur de la mondialisation économique.

Partout dans le monde, quand sont commis des génocides, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, des tortures, des exécutions extrajudiciaires ou des disparitions forcées, nous exigeons que la vérité soit connue. Nous voulons la justice. Nous faisons campagne pour changer les choses.

1981

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes entre en vigueur.



© Patrick Zachmann / Magnum Photos

DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENT NOTRE MOUVEMENT

Amnesty International est un mouvement autogouverné. Le militantisme mondial de nos membres est organisé et canalisé par nos sections nationales, nos réseaux internationaux et nos groupes affiliés.

Chaque membre, dans le monde entier, a son mot à dire sur la manière dont Amnesty International fait campagne, effectue ses recherches et milite. Il peut le faire par le biais du Conseil international, qui se réunit tous les deux ans afin de débattre et d'adopter des décisions essentielles pour le mouvement, mais aussi d'élire le Comité exécutif international, composé de bénévoles.

En juin 2006, Amnesty International s'est associée à dix autres grandes organisations internationales (œuvrant pour les droits humains, l'environnement et le social) afin d'adopter la première Charte internationale sur l'obligation de rendre des comptes dans le secteur à but non lucratif.

La Charte définit des valeurs fondamentales ainsi que des principes de fonctionnement couvrant de multiples aspects : bonne gouvernance, engagement des parties concernées, indépendance, responsabilité dans le militantisme, non-discrimination, transparence et éthique de la collecte de fonds.

Amnesty International – c'est un fait – jouit d'une grande considération dans l'opinion publique internationale, mais elle ne considère pas cette situation comme un acquis. Nous travaillons afin d'entretenir et de renforcer cette confiance, d'être transparents et de rendre des comptes à ceux pour qui et avec qui nous travaillons, au sein du mouvement et au-delà.

1989

Adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

1990

Adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.



© Thomas Dworzak / Magnum Photos

LES DROITS HUMAINS SONT NOTRE AVENIR ALLER DE L'AVANT

Il existe un avenir où personne n'est affamé, où les enfants sont tous scolarisés, où les inégalités entre les sexes (mortalité, santé et choix de vie, entre autres) sont enfin gommées. La peine de mort n'y est plus qu'un souvenir et les tortures visant à extorquer des « aveux », réels ou fictifs, ont disparu.

Cet avenir est stable, sûr et ouvert. Les gens peuvent exprimer leur opinion et

s'associer avec qui ils le souhaitent. Comme pour les marchés et les communications, une mondialisation s'est produite pour les droits humains. L'état de droit prévaut et permet de mettre fin aux homicides, aux malheurs, aux abus et à l'instabilité. Ceux qui violent les droits humains sont traduits en justice.

Amnesty International possède l'envergure, les connaissances et les partenariats stratégiques nécessaires pour que ce genre d'avenir devienne une réalité.

Notre travail de campagne et notre militantisme local est soutenu par un travail de recherche en profondeur sur les droits humains. Nos partenariats sur le terrain acquièrent une dimension mondiale. Notre travail de développement se fonde sur une expertise du droit, ainsi que sur des cadres et des mécanismes légaux.

Nous offrons un espace à ceux qui veulent promouvoir les droits humains, mobiliser le public et favoriser la capacité d'action de ceux dont les droits sont bafoués.

Nous devons nous adapter à un monde changeant. Les relations mondiales se font plus complexes, les vies deviennent de plus en plus interdépendantes d'un continent à l'autre, et il en est de même pour notre travail. Il nous faut trouver de nouveaux partenaires, de nouveaux militants et de nouvelles méthodes de travail. Nous devons être en phase avec les réalités d'aujourd'hui, tout en veillant à ce que les droits humains façonnent le monde de demain.

1998

Création de la Cour pénale internationale des Nations unies.

2006

Vote par les Nations unies – à une majorité écrasante – en faveur de l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes.



© Stuart Franklin / Magnum Photos

ET VOUS ?

Qu'est-ce qui vous met en colère ?

Les centaines de milliers de personnes tuées au cours de génocides organisés par les États ou le garçon de huit ans, mourant lentement de faim, dans un camp qui va être détruit par les bulldozers ? La violence et l'arbitraire des groupes armés lorsque l'État est impuissant, ou les actions inavouables et occultes des gouvernements, au nom de la « sécurité » ?

Qu'est-ce qui vous met en colère ? Peut-être le déséquilibre systématique du pouvoir dans le monde, qui fait que les femmes sont reléguées au rang de citoyennes de deuxième classe, et donc encore plus exposées à la violence ?

Ou bien cette spirale incessante et omniprésente de la pauvreté, entraînant la moitié de la population mondiale au mépris de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui voudrait que les êtres humains soient libérés du besoin autant que de la peur ?

Qu'est-ce qui vous met en colère ? Est-ce le fléau du VIH/sida, qui frappe en premier ceux qui n'ont pas accès aux soins de santé, ou la virulente montée du racisme dans les endroits les plus inattendus ? Ou encore ces répressions militaires contre les manifestations pacifiques, et la lente érosion de l'équité

des procès et d'autres droits, considérés comme acquis depuis longtemps dans votre pays ?

Amnesty International est le témoin constant de ces graves atteintes aux droits humains, qu'elles soient évidentes ou secrètes. En près de cinquante ans, nous n'avons jamais détourné notre regard. Nous voulons que les choses changent. Et vous ?

2007

Vote des Nations unies en faveur d'un moratoire mondial sur la peine de mort.
Adoption, par les États membres des Nations unies, de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.



© Jonas Bendiksen / Magnum Photos

AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

amnestyis@amnesty.org

00 44 (0)20 7413 5500

www.amnesty.org

ALGÉRIE

www.amnestyalgeria.org

ALLEMAGNE

www.amnesty.de

ARGENTINE

www.amnesty.org.ar

AUSTRALIE

www.amnesty.org.au

AUTRICHE

www.amnesty.at

BELGIQUE (néerlandophone)

www.aivl.be

BELGIQUE (francophone)

www.aibf.be

BÉNIN

aibenin@leland.bj

BERMUDES

aibda@ibl.bm

CANADA (anglophone)

www.amnesty.ca

CANADA (francophone)

www.amnistie.ca

CHILI

www.amnistia.cl

CORÉE DU SUD

www.amnesty.or.kr

CÔTE D'IVOIRE

aicotedivoire@yahoo.fr

DANEMARK

www.amnesty.dk

ESPAGNE

www.es.amnesty.org

ÉTATS-UNIS

www.amnestyusa.org

ÎLES FÉROÉ

www.amnesty.fo

FINLANDE

www.amnesty.fi

FRANCE

www.amnesty.fr

GRÈCE

www.amnesty.org.gr

HONG KONG

www.amnesty.org.hk

ISLANDE

www.amnesty.is

IRLANDE

www.amnesty.ie

ISRAËL

www.amnesty.org.il

ITALIE

www.amnesty.it

JAPON

www.amnesty.or.jp

LUXEMBOURG

www.amnesty.lu

MAURICE

amnestymtius@intnet.mu

MEXIQUE

www.amnistia.org.mx

MAROC

amorocco@sections.amnesty.org

NÉPAL

www.amnestynepal.org

NOUVELLE-ZÉLANDE

www.amnesty.org.nz

NORVÈGE

www.amnesty.no

PAYS-BAS

www.amnesty.nl

PÉROU

www.amnistia.org.pe

PHILIPPINES

www.amnesty.org.ph

POLOGNE

www.amnesty.org.pl

PORTUGAL

www.amnistia-internacional.pt

PORTO RICO

www.amnistiapr.org

ROYAUME-UNI

www.amnesty.org.uk

SÉNÉGAL

www.amnesty.sn

SIERRA LEONE

aislf@sierratel.sl

SLOVÉNIE

www.amnesty.si

SUÈDE

www.amnesty.se

SUISSE

www.amnesty.ch

TAIWAN

www.aitaiwan.org.tw

TOGO
aitogo@cafe.tg

TUNISIE
admin-tn@amnesty.org

URUGUAY
www.amnistia.org.uy

VÉNÉZUÉLA
www.amnistia.org.ve

MAGNUM PHOTOS

Amnesty International souhaite remercier Magnum Photos pour son soutien lors de la création de cette plaquette, et plus particulièrement les photographes qui ont fourni les images : Jonas Bendiksen, Ian Berry, Miguel Rio Branco, Thomas Dworzak, Stuart Franklin, Martine Franck, John Vink, Alex Webb et Patrick Zachmann.

Pendant soixante ans, les photographes de l'agence Magnum ont saisi le monde à travers la lentille objective de leurs appareils photo, mais aussi par le filtre personnel de leur subjectivité. Ils partagent tous l'intime conviction que le monde doit être photographié s'il doit être compris : la photographie a en effet cette capacité unique de restituer fidèlement la réalité, tout en nous permettant de regarder les choses à deux fois. En produisant des images inoubliables, Magnum continue de sensibiliser le public aux droits humains, ainsi qu'à d'autres enjeux de dimension mondiale.

www.magnumphotos.com